

COMMUNIQUE

La Commission Electorale Indépendante (CEI) informe les Organisations de la Société Civile (OSC), les Organismes nationaux et internationaux désireux de participer à la sensibilisation et/ ou à l'observation de l'opération de Révision de la Liste Electorale en 2024, que le dossier d'accréditation à fournir comprend les pièces suivantes :

- 1- Une lettre de demande d'accréditation adressée au Président de la CEI ;
- 2- Un formulaire de candidature à télécharger sur www.cei.ci et à renseigner ;
- 3 - Un rapport de formation ou tout autre document pouvant justifier le renforcement des capacités des agents en matière électorale ;
- 4 - Une (1) photocopie de la CNI du représentant légal
- 5- Une (01) photographie, en couleur, de chaque agent observateur ou sensibilisateur, au format 3,5 cm x 4,5 cm (sur support numérique de taille inférieure ou égale à 50 Ko)
- 6-Un rapport de la dernière campagne d'observation/sensibilisation ou de dépôt (pour les organisations ayant déjà participé aux opérations précédentes)
- 7-Une copie du récépissé de dépôt de déclaration ou de la publication au journal officiel et une copie des statuts et du Règlement Intérieur (pour les organisations sollicitant une première accréditation)

Le dossier d'accréditation complet est à déposer au siège de la CEI sis à Abidjan Cocody les II plateaux – carrefour Duncan route du zoo, **au plus tard le 30 août 2024.**

NB : La procédure de demande d'accréditation peut également se faire sur

<https://accreditation.cei.ci>

Fait à Abidjan, le 14 août 2024

Pour le Président et P/o
Le Secrétaire Permanent

KOUAME Adjoumani Pierre